

*Le Québec pluraliste
à la lumière d'une pratique interculturelle*

Mémoire présenté à la

**Commission de Consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles**



l'Institut Interculturel de Montréal

Novembre 2007

Table de matières

Introduction	2
1. Présentation de l'IIM	3
1.1 Sa fondation	3
1.2 Bref parcours de la pensée et de l'action	3
1.3 Caractéristiques des programmes et de l'approche de l'IIM	4
2. Qui est québécois? : Regard sur la diversité québécoise	5
2.1 Une «souche» ignorée : l'héritage autochtone	5
2.2 La diversité du groupe majoritaire francophone	7
2.2.1 Trois foyers socioculturels de référence	7
2.2.2 Les trois foyers de référence face à la diversité culturelle	8
a) <i>Le foyer canadien-français</i>	8
b) <i>Le foyer de la Révolution Tranquille</i>	9
c) <i>Le foyer de la globalisation et de la diversité</i>	9
2.3 La diversité des sources d'immigration	10
2.4 La diversité et la persistance de la religion au Québec : réalités et concepts	11
2.4.1 La religion dans la culture québécoise	11
2.4.2 La religion dans « l'espace public »	12
3. Une vision alternative du pluralisme et de l'interculturalité	14
3.1 La perspective étatique et institutionnelle de l'interculturel	14
3.2 Une perspective alternative de l'interculturel	15
4. Pistes d'orientation pour le vivre ensemble	16
Conclusion	

Introduction

Ce mémoire veut proposer un regard autre qu'institutionnel sur la société pluraliste du Québec et sur les rapports d'influence réciproque et de convivialité vécus par sa population, qui ont façonné et continuent de façonner la culture pluraliste du Québec. Nous voulons faire entendre une voix, souvent marginalisée par des voix officielles, institutionnelles, politiques et idéologiques et partager ici, notre connaissance et nos expériences de la vie quotidienne, sur le terrain des communautés très diverses que nous côtoyons depuis la fondation de notre organisme.

Notre intention n'est pas de nous opposer à la proposition d'accommodement raisonnable, en tant que modèle d'abord juridique, pour la «gestion de la diversité» dans notre société. Cependant, nous invitons la Commission à considérer le fait que les rapports sociaux ne sont pas seulement basés sur le contrat social géré par l'État et se mettre à l'écoute des savoirs et des pratiques qui sont mises en œuvre par des organismes de la base communautaire, depuis quelques décennies. Dans cette vision, l'approche privilégiée se fonde et se développe sur le dialogue et la compréhension interculturelle pour se bâtir un vivre ensemble. Les citoyens qui y prennent part sont des sujets créateurs de savoirs et de liens, au-delà de ce qui est gérable, tout en l'enrichissant, dans la mesure où l'on maintient des liens entre ces différents niveaux de réalité. Par notre apport à cette Commission, nous souhaitons contribuer à la recherche des pistes pour une véritable collaboration entre tous les paliers de la société et la création d'alternatives acceptables par tous.

Ce mémoire présente une vision du Québec en tant que société pluraliste et une approche de l'interculturalité comme un moyen de vivre ensemble dans cette société. Cette vision et cette approche se sont articulées à partir de l'expérience de réflexion, de recherche et d'actions menées depuis plus de quatre décennies à l'Institut Interculturel de Montréal (IIM).

Dans un premier temps, nous allons dresser un portrait des divers programmes et activités innovés et offerts en matière de relations interculturelles, à l'ensemble de la population du Québec, du Canada et même au plan international. Nous allons, ensuite, tenter de présenter un regard différent sur la question de la diversité culturelle et religieuse au Québec, en soulignant des dimensions peu explorées ou négligées dans les débats actuels. Finalement, une brève discussion sera faite de la vision du pluralisme et de l'interculturalité développée au sein de notre organisme, suivie de quelques propositions en guise d'orientations pour un vivre ensemble.

1. Présentation de l'IIM

1.1 Sa fondation

L'IIM a été fondé, en 1963, à Montréal, sous le nom de Centre Monchanin, par un Québécois d'origine canadienne-française, le père Jacques Langlais. Sa devise était « L'heure est venue du festin des nations ». Commencé comme un centre de rencontre interpersonnelle et d'amitié entre les «deux solitudes» : francophones et anglophones, il est vite devenu un Centre de rencontre et de dialogue interculturel interpersonnel, entre jeunes et adultes québécois, chrétiens et immigrants de toutes origines religieuses et culturelles.

Il est important de dire que la mission de cet organisme, qui porte le nom d'Institut Interculturel de Montréal depuis 1990, a été liée à une prise de conscience profonde du pluralisme inhérent à la Réalité et à toutes les sociétés humaines. Le pluralisme de la Réalité est compris ici, au sens, où la diversité présente dans la nature et les cultures humaines est une donnée de la réalité. Notre conviction a toujours été que la transformation de la société n'est possible qu'à travers un processus synergique qui prend essor auprès des personnes, s'étend aux communautés et finalement, touche toute la structure de la société. L'IIM a toujours agi en tant qu'organisme d'éducation sociale en interculturel et non pas comme un organisme de services aux immigrants ou un groupe de lobbying pour les droits des immigrants.

1.2 Bref parcours de la pensée et de l'action

Depuis sa fondation, chaque décennie a été marquée par un nouveau départ. Telle est la tradition de l'IIM, constamment soutenue par l'intuition originaire du pluralisme de la Réalité et du monde et par l'impératif interculturel; une tradition d'adaptation et d'ajustement aux tendances mouvantes et aux besoins de notre environnement social, politique et culturel; une tradition consistant à relever aussi des défis liés aux puissances de la globalisation.

Bien que la dimension internationale ait toujours été présente dans notre vision et dans notre action, c'est à partir des années 80 que le contexte international est devenu le fondement du cadre de compréhension de notre philosophie et de nos pratiques interculturelles en élaboration. La confrontation des cultures dans les affaires internationales, l'histoire coloniale et ses vestiges, la stratification des cultures du Nord et du Sud sur une échelle des cultures en tant que : modernes / non-modernes ou civilisées / primitives, nous sont alors apparues comme des éléments cruciaux dans notre effort de théorisation de l'interculturalité. Il en a résulté, que l'application de l'approche interculturelle aux champs d'activités du développement et de la coopération internationale, des droits humains, de l'aide internationale, est devenue une partie essentielle de notre action.

1.3 Caractéristiques des programmes et de l'approche de l'IIM

L'IIM s'est mis sciemment en position de faire des propositions, non pas de faire une opposition figée à l'approche dominante, il travaille à faire place à un point de vue différent quant aux sociétés pluralistes de par le monde, et à offrir une série de programmes et services dans un esprit de coopération. De sa fondation à ce jour, nos programmes ont parcouru un long chemin parsemé d'innovations. Les caractéristiques suivantes ont marqué l'évolution de nos programmes et services :

Les années 60 : la socialisation interculturelle des jeunes et des adultes issus de tous les chemins de la vie et de diverses origines culturelles et religieuses, l'expérience d'apprentissage culturel et de dialogue interculturels / interreligieux, la mise sur pied d'un service d'information et de documentation sur les cultures, les religions et les études interculturelles, la fondation de la revue internationale INTERculture.

Les années 70 : l'établissement de liens étroits avec les nations autochtones, la création de programmes de support et de sensibilisation sur les cultures autochtones et sur les enjeux sociopolitiques de leur autodétermination, l'introduction d'un programme d'éducation interculturelle pour les enfants et des ateliers de sensibilisation culturelle pour les enseignants, la consultation interculturelle et le service de référence, la promotion des droits des cultures minoritaires.

Les années 80 : Les forums interculturels sur des sujets sociaux du jour, la formation en communication interculturelle, les programmes de formation de 45 à 60 heures destinés aux professionnels de l'éducation, des services sociaux et de santé dans plusieurs institutions et organismes communautaires, les programmes de formation pour les agents de développement et de coopération internationaux ainsi que pour les défenseurs des droits humains.

Les années 1990: la mise sur pied d'un Réseau International pour les Alternatives Culturelles au Développement (RIACD), la promotion des mouvements de régénération des communautés locales et de leurs systèmes de savoirs à travers le monde, l'établissement d'une base de données sur les savoirs locaux et indigènes, les projets de recherche-action portant sur des enjeux spécifiques et concernant des groupes comme les jeunes, les aînés, les familles immigrantes, les communautés ethnoculturelles au Québec, et plus récemment sur l'interculturalité dans le développement communautaire et l'action sociale.

Les années 2000 à aujourd'hui : Depuis 2001, les événements du 11 septembre, nous ont incités à réorienter notre réflexion et notre action en matière de dialogue interreligieux. Suite à quoi, nous avons constitué un Comité interreligieux pour l'action sociale. Dans le cadre du travail de ce Comité interreligieux et en collaboration avec la Chaire de Recherche Interuniversitaire sur la Diversité au Québec (CRIDAQ), nous avons réalisé, un projet d'action en milieu scolaire sur le thème : «Jeunes, Identité et Religiosité : le rôle de l'école». Ont participé à ce projet : des élèves du secondaire IV et V, des parents, des enseignants et des animateurs spirituels. En 2007, le colloque «Pluralisme d'ici et d'ailleurs» a été tenu pour approfondir notre réflexion sur la diversité dans notre société dans une perspective interculturelle.

2. Qui est québécois? : Regard sur la diversité québécoise

2.1 Une «souche» ignorée : l'héritage autochtone

Dans le respect des contraintes de la commission de ne pas aborder ce qui touche à la gouvernance des nations autochtones, notre réflexion se situe au niveau de l'identité et des relations quotidiennes de proximité avec les autochtones. Car il nous est impossible de passer outre l'oubli troublant que constitue l'omission des influences autochtones dans la construction identitaire des québécois francophones dits «de souche».

Il était une fois une vieille indienne de la Saskatchewan qui entreprit un jour de raconter sa vie en commençant par ces mots : «Oh !vous savez en ce temps-là, il n'y avait que des indiens et des canayens, les Blancs sont arrivés bien après.» Si un tel témoignage se passe de commentaire, il renvoie à une réalité sur laquelle on ne saurait trop insister.

Jean Morisset¹

On se nomme Québécois et on en est fier, mais sait-on que cette appellation, dérivée du mot Québec, vient de l'algonquien *Kébec*? En effet, ce mot algonquien signifie «déroit, resserrement, escarpement» pour signifier le «site de la ville où le fleuve St-Laurent est étroit». ² Là, n'est pas le seul oubli dans la construction de l'identité culturelle québécoise. Bien que l'on retrouve à maintes reprises des témoignages de la présence autochtone dans la toponymie du Québec, ils semblent davantage s'apparenter, dans nos mémoires, aux vestiges d'un passé révolu qu'à un héritage «fondateur» de notre identité.

Ne faut-il pas se questionner sur l'occultation de cette première rencontre interculturelle? N'avons-nous pas à apprendre sur notre incapacité à comprendre les nations autochtones dans les termes de leurs propres visions du monde et dans le respect de leurs cultures? L'autochtone utilise le langage occidental pour exprimer sa vision du monde. Comment se fait-il que l'occidental n'utilise presque jamais le langage autochtone pour se faire comprendre des autochtones?

Peut-on construire une identité québécoise solide dans l'omission d'une partie de ses origines et fondements? Nous ne saurions mieux exprimer la réalité de cet héritage autochtone, biologique et culturel, que ne le fait Pierre Lepage, dans ces extraits de *Mythes et Réalités* sur les peuples autochtones³ :

«Loin de vivre dans des conditions peu enviables et de désirer s'intégrer et s'assimiler à la colonie française, les autochtones, au contraire, ont exercé une fascination chez les Européens. Les mariages mixtes, par exemple, se sont faits plutôt, à une certaine époque, au détriment de la société française. Il est plus facile, disait Mère Marie de l'Incarnation, de faire d'un Français un Amérindien, que l'inverse.

¹ Morisset, Jean (1992); *Amérique sans nom. Post-scriptum pour un quincentenaire*, pp. 7

² Sous la direction d'Alain Rey. (2005); *Dictionnaire Culturel en langue Française*, Tome III, dictionnaire Le Robert : Paris, pp. 2286.

³ Lepage, Pierre (2002); *Mythes et Réalités sur les peuples autochtones*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : Montréal, p p. 6-8.

[...] À bien des égards, l'influence était réciproque, et sans doute cette influence mutuelle a-t-elle particulièrement contribué à la naissance d'une véritable identité canadienne, distincte des Français métropolitains. [...] Les explorations, la découverte du territoire et de ses ressources n'auraient pu être réalisées sans la contribution des autochtones.

Cette occultation passée et présente de la réalité des premiers habitants du territoire et de leur influence certaine dans la construction de l'identité des québécois «de souche», même si elle s'explique, comme le démontre Denys Delâge⁴, par l'histoire de la colonisation en Amérique du Nord, n'est pas excusable pour autant.

La fragilité identitaire comme explication de toutes les peurs et craintes et souvent, comme justification au repli, s'avère dans cette histoire une réalité plutôt bien partagée entre les allochtones, qui ne saurait être dépassée dans la négation des faits et le refus. Le développement de relations interculturelles saines avec les autochtones ne pourra se faire sans corriger, auprès de la population du Québec, l'ignorance et la méconnaissance de leur contribution historique et sans la transformation des représentations négatives ou folkloriques que nous en avons.

La reconnaissance de leur apport doit s'inscrire dans nos vies comme une référence incontournable. Elle demande d'ouvrir notre regard sur la réalité historique qui est la nôtre. Elle implique des changements dans nos représentations de nous-mêmes et des autochtones qui s'ancrent dans cette réalité. Dans cette perspective, il importe de donner aux autochtones la place et la visibilité qui leur revient en tant que personnes et collectivités culturelles. Ce faisant, peut-être, pourrions-nous soutenir, un tant soit peu, leur aspiration à la guérison⁵ des traumatismes intergénérationnels et multigénérationnels⁶ et à la revitalisation de leurs cultures tout en contribuant à la régénération de la nôtre?

Depuis les années 70, l'expérience de l'IIM avec les différentes nations autochtones du Québec s'est enrichie par des contacts, empreints d'écoute et de respect, qui ont permis d'établir, au fil des ans, des liens de confiance et fait en sorte que l'IIM a été et demeure un interlocuteur crédible à leurs yeux. Nous soulignons ici, les sessions de formation offertes pendant plus de trente ans à l'IIM ou dans les écoles secondaires et les Cégep pour susciter de meilleurs rapports avec eux. Il y a l'«école d'été», toujours actuelle, qui permet aux participants de s'immerger dans une culture autochtone et de développer des dispositions au dialogue avec la différence qu'il représente.

⁴ Delâge, Denis (2005); *Des influences refoulées*, entrevue réalisée par Jean-Claude Ravet, dans *Relations*, Janvier : pp.12-15.

⁵ Morency, Judith et Kistabish, Richard (2001) *Intervention en milieu autochtone : comprendre le passé pour mieux agir aujourd'hui*, Psychologie Québec : Juillet, pp. 14-17.

⁶ Fondation autochtone de guérison, 1999 : A5 : " Les traumatismes intergénérationnels ou multigénérationnels sont présents lorsque les effets des traumatismes ne sont pas résolus au cours de la vie d'une génération. Lorsqu'on ignore les traumatismes et qu'on n'accorde aucun soutien pour les régler, ces traumatismes seront transmis d'une génération à l'autre. Ce que nous apprenons comme étant «normal» étant enfants, nous ne transmettons à nos propres enfants. [...]"

Ce dialogue continu, avec les autochtones et les Inuits, s'est aussi traduit dans la rédaction du livre *Nations autochtones en Amériques du Nord*⁷, écrit en collaboration par N'Tsuk^w et Robert Vachon.

Grâce à ces liens, l'IIM a pu contribuer au maintien de la communication entre le gouvernement ou ses institutions et les autochtones traditionnalistes, entre autres, lors des événements dramatiques d'Akwesasne et d'Oka. Dans ce dernier cas, un comité biculturel, d'une quinzaine de personnes, a été formé avec des personnes issues des communautés Mohawks de Kanawake et de Kanasatake et des Québécois francophones des villes d'Oka et de Chateauguay, pour renouer le dialogue et contribuer à la sortie de crise. Ces rencontres ont alimenté quatre numéros de la revue *INTERculture*⁸ entre les années 1991 et 1993. Le travail de ce comité a été de faire émerger les éléments du malentendu par une approche de dialogue interculturel. En l'occurrence, elle a permis aux participants d'identifier qu'une source importante d'incompréhension résidait dans leur vision différente du rapport à la terre. Alors que les Québécois sont dans un rapport de propriété de la terre, les Mohawks considèrent qu'ils en sont les gardiens ce qui explique en partie, les conflits reliés à l'autodétermination et à la revendication des terres. Notre constat est qu'une telle pratique se fonde sur un dialogue constant, prolongé et d'égal à égal, qui pourrait se répandre si elle était supportée par l'existence de lieux et de moyens facilitant ce type de rencontre.

En 2007, lors du colloque «Pluralisme d'ici et d'ailleurs» organisé par l'IIM, monsieur Michael Rice de la nation Mohawk, a abordé la discussion sur les accommodements raisonnables, en mentionnant que les nations autochtones ont été accommodantes pendant des siècles. Il a cité les discours du chef Canassatego en 1744 sur l'éducation et du chef Seneca, Red Jacket qui reflètent les efforts de la part des nations autochtones pour s'accommoder à la culture Européenne, sans perdre leur propre identité. Monsieur Rice se demandait si quelque chose ne pourrait pas être appris de ces expériences des peuples autochtones du Québec et du Canada, pour accueillir les nouveaux immigrants. Il a terminé sur ces mots : «Si nous voulons réaliser un accommodement raisonnable avec les autres, nous devons planter l'arbre de la paix dans nos cœurs, nos pensées et nos esprits».

2.2 La diversité du groupe majoritaire francophone

2.2.1 Trois foyers socioculturels de référence

Le débat public concernant les accommodements raisonnables a surtout été initié par des personnes appelées « Québécois francophones de souche ». De même, la majorité des interventions et des mémoires réalisés dans le cadre de cette Commission, ont été faits par des personnes ou organismes issus de ce groupe.

Ce groupe majoritaire, tout en partageant une origine commune, présente une diversité socioculturelle, que nous devons prendre en considération afin de mieux comprendre les différents positionnements face aux questions concernant la diversité culturelle. Il nous

⁷ N'Tsuk^w et Vachon, Robert (1983); *Nations autochtones en Amérique du Nord*, Fidès: Montréal.

⁸ Vachon, Robert (1991-1992) « La nation Mohawk et ses communautés », dans *InterCulture*, cahiers no. 113 et 114. Vachon, Robert (1993) « La dynamique Mohawk de la paix », dans *InterCulture* cahier no. 118. Vachon, Robert (1993); « La nation Mohawk », dans *InterCulture*, cahier no. 121.

semble possible d'identifier trois foyers socioculturels de référence parmi la majorité francophone de souche : le foyer canadien-français, le foyer de la Révolution tranquille et le foyer de la globalisation et de la diversité

2.2.2 Les trois foyers de référence face à la diversité culturelle

a) Le foyer canadien-français

Malgré les changements survenus lors de la Révolution tranquille, une partie non négligeable des Québécois francophones de souche a continué à s'identifier comme canadienne-française, notamment en ce qui concerne la dimension religieuse catholique. On la retrouve surtout dans des régions non métropolitaines mais aussi parmi certaines couches sociales des régions métropolitaines. En voici quelques caractéristiques:

- Un sens aigu de la mémoire historique
- Un attachement important à la tradition religieuse catholique qui a été un des éléments majeurs de la configuration de l'identité canadienne-française.
- Un attachement à un système de valeurs plus « traditionnel », autant au niveau éthique et moral qu'au niveau social, économique et politique.
- Une articulation sociale plus communautaire, laquelle ne préjuge pas de la valeur accordée à la personne et à son sens de l'initiative.

Le Canada-français, surtout après la Révolte des Patriotes de 1837-38, s'est constitué dans une identité assez homogène articulée autour de la foi catholique et de la langue française. Ceci peut éclairer le sens de certaines réactions et perceptions face à la diversité culturelle :

- L'expression d'un malaise face à la réalité de la diversité culturelle, vue comme une étape de plus dans la perte des valeurs propres à l'identité canadienne-française, qui s'ajoute à la Révolution tranquille vécue comme la première étape. La phrase qui suit, illustre bien cette crainte : « On nous a obligés à retirer les crucifix des écoles et maintenant les immigrants veulent nous imposer leur religion ».
- L'immigration est perçue comme un danger pour son identité culturelle déjà fragilisée, même si dans les faits, l'immigrant agit plus comme un miroir que comme cause réelle.
- Le partage de leurs valeurs religieuses et spirituelles par de nombreux immigrants est peu ou pas remarqué.

b) Le foyer de la Révolution tranquille

La Révolution tranquille a d'abord été une réaction face à la réalité sociopolitique, religieuse et culturelle de l'ère Duplessis que l'on a qualifiée de « Grande Noirceur ». Cette révolution a permis au Québec d'entrer dans l'ère moderne, provoquant des changements profonds dont l'émancipation face à l'emprise ecclésiastique catholique sur la société et une certaine façon de comprendre et de faire la politique. Certaines caractéristiques y sont associées:

- Un sens aigu de la rupture avec le passé, vue comme hautement positive. D'où, un certain vide au niveau identitaire, presque toutes les références possibles au passé étant perçues comme négatives.
- Un laïcisme militant, frôlant souvent l'anticléricalisme, en réaction au pouvoir ecclésiastique qui a dominé la société québécoise pendant presque 100 ans. La dimension religieuse y est une affaire privée, sans dimension publique, ni collective.
- Un attachement à un système de valeurs plus « modernes », dans lequel l'autonomie individuelle est un élément central, dans le cadre du maintien d'une certaine solidarité collective où le politique prime sur le communautaire. Celui-ci ne s'articule plus selon des paramètres religieux mais étatiques, au point où certains ont affirmé que l'État était devenu la nouvelle Église et l'étatisme la nouvelle religion.

Ce sentiment de libération, associé à la Révolution tranquille ne peut être négligé lorsqu'on essaie de comprendre les réactions face à la diversité culturelle perçue comme:

- une réalité qui contribuerait à la fragilisation de l'identité nationale du peuple québécois et remettrait en question le système de valeurs issu de la Révolution tranquille, principalement la laïcité et l'égalité hommes-femmes.
- une richesse pour le Québec, à condition que le système de valeurs issu de la Révolution tranquille ne soit pas remis en question.

c) Le foyer de la globalisation et de la diversité

Le Québec de la globalisation et de la diversité culturelle concerne une partie des jeunes générations, surtout celle habitant dans les centres métropolitains. Il est formé principalement des francophones de souche et des jeunes nés de parents immigrés. Ils n'ont pas connu un Québec canadien-français et n'ont pas vécu les moments-charnières de la Révolution tranquille, tout en vivant au cœur des impacts de ces changements qui sont, à leurs yeux, des acquis. Ce foyer nous semble se définir par certains traits spécifiques:

- Ces personnes sont à la recherche de leurs racines et de leur propre histoire, pas toujours transmises, en raison des ruptures engendrées pour les unes, par la Révolution tranquille et pour les autres, par la migration de leurs parents.
- Simultanément, elles expriment un intérêt pour les cultures venues d'ailleurs, ainsi qu'un certain cosmopolitisme, qui les relie à l'espace-monde.
- Dépendant de leurs appartenances (générationnelle ou culturelles), ces personnes s'attachent à des systèmes de valeurs variées et considèrent la question des valeurs comme celle d'une recherche et d'une construction personnelles plutôt que d'assumer qu'elle soit une transmission de fait.

Les réactions à la diversité culturelle au sein de ce foyer pourraient se résumer ainsi :

- On y fait la promotion de la diversité culturelle en tant que source inépuisable de richesse pour la société, grâce au côtoiement quotidien des personnes de différentes origines culturelles et comme rempart à l'intolérance, envers les communautés culturelles et les personnes immigrées, que pourrait susciter une conscience nationale exacerbée. .

- On y éprouve une certaine incompréhension des difficultés à concilier la mémoire historique entre les différents foyers avec la diversité culturelle.

Ces dimensions s'ajoutent à l'héritage autochtone pour la construction d'une identité à couches multiples dont les trois foyers ne sauraient être des compartiments étanches ou des réalités indépendantes l'une de l'autre, mais plutôt des polarités créatrices de sens auxquelles certaines personnes s'attachent de façon exclusive alors que d'autres ne cessent de transiter entre ces différentes réalités. Chaque foyer, apportant des éléments qui lui sont propres, influence la façon de comprendre et de se positionner face à la réalité de la diversité culturelle. C'est à l'évidence, l'immigration et la rencontre de l'Autre qui nous renvoie à ce «Qui nous sommes» et créent l'occasion du dialogue intraculturel, indispensable au dialogue interculturel.

2.3 La diversité des sources d'immigration

Dans le contexte d'une immigration de plus en plus importante et diversifiée, identifier la nation québécoise au groupe ethnique majoritaire et au groupe anglo-saxon donne à penser qu'ils sont les seuls Québécois. Tout en reconnaissant leur présence historique, il ne faut pas oublier que les Québécois de vieille souche ne sont pas seulement ceux de ces deux groupes ethniques, mais aussi ceux appartenant aux groupes ethniques des noirs, des juifs, des chinois, des japonais, des irlandais, etc. qui, bien qu'ayant immigré dans des contextes différents, ont un long enracinement au Québec. De plus, la diversité interne au groupe majoritaire se retrouve aussi dans chacune des communautés ethno culturelles immigrantes où existent des différences de langue, de religion, de statut socioéconomique, de région d'origine, d'acculturation liée au colonialisme et à la modernisation occidentale, de trajectoire migratoire, de contexte de la société d'accueil à leur arrivée et bien d'autres.

Il s'avère que la pluralité de l'identité nationale va s'accroissant au contact de l'immigration. Ce constat invite les Québécois à faire preuve de perspicacité et à prendre conscience de leur identité nationale en tant que pluraliste. Étant donné le pluralisme culturel, passé et actuel, du Québec, la perspective et la démarche privilégiées gagneraient à être interculturelles. C'est ainsi que la recherche des modalités du vivre ensemble, pourra se faire à la lumière de plusieurs visions du monde incarnées au Québec, qui viendront enrichir la tradition occidentale et moderne, de la société québécoise, de langue française.

Bien que le présent débat en témoigne peu, il nous semble que ce soit l'horizon, sur lequel s'est actualisée la participation du Québec, à la reconnaissance de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle adoptée à Paris, le 2 novembre 2001.⁹

Article 1- La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité.

La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Sources d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour

⁹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>

le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et futures.

Dans cette vision du pluralisme, nous croyons que le Québec est appelé à reconnaître effectivement, non seulement les ethnies mais les cultures qui le composent, comme des dimensions constitutives de son identité nationale. Il est aussi convié à développer une identité nationale basée sur un rapport à la diversité culturelle qui lui soit propre et sur des institutions politiques, économiques et sociales qui reflètent cette constitution plurielle.

La nation québécoise est héritière de plusieurs civilisations et de plusieurs visions du monde qui la composent. Il est donc normal que ces cultures éclairent sa vision nationale, nourrissent sa vie quotidienne, jusque dans son projet fondamental, et pas seulement dans sa couleur locale. Il serait juste qu'on permette et invite tous les citoyens du Québec à fonder la nation québécoise pluraliste, comme Québécois à part entière, et pas seulement comme main-d'œuvre et collaborateurs dans un projet qui serait celui d'un autre peuple.

L'argument de la majorité, ne pourrait justifier qu'une personne soit considérée un citoyen de seconde zone parce qu'elle appartient à un groupe minoritaire, qui n'aurait d'intérêt qu'en termes de statistiques démographiques. Si l'on conçoit la nation québécoise sur l'horizon du pluralisme et de façon dynamique, c'est maintenant qu'elle est en train d'être fondée par toutes les cultures qui la composent. L'important, c'est qu'on ne répète pas les injustices du passé à l'égard des Premières Nations, des Noirs, des Juifs et de tous ceux qui sont venus par la suite et que les immigrants soient instruits de l'héritage autochtone et de la diversité interne au Québec.

2.4 La diversité et la persistance de la religion au Québec : réalités et concepts

2.4.1 La religion dans la culture québécoise

L'immigration met les Québécoises et les Québécois au contact de nouveaux arrivants pour qui la religion n'est pas a priori isolée de la vie publique. Face à ces nouveaux arrivants, il est courant qu'on insiste sur la nature séculière du Québec contemporain, où la religion serait passée du rang de norme sociale non questionnée et contraignante, à celui de choix individuel. C'est une présupposition courante des citoyens qui se déclarent contre tous les accommodements en matière religieuse. La culture québécoise n'aurait plus de religieuse que la mémoire, ainsi que les artefacts qui l'accompagnent : édifices religieux, crucifix de l'Assemblée nationale ou croix du Mont-Royal, noms de localités, etc. La religion appartiendrait au passé et serait en train de s'effacer en tant que facteur fécondant de la culture d'ici.

Or, une part non négligeable de la population québécoise d'ascendance européenne, sans nécessairement rejeter le projet d'une société laïque, demeure attachée à sa religion, le plus souvent chrétienne, ainsi qu'aux valeurs fondamentales qu'elle leur a transmises. Ceci n'empêche pas que se produisent des déplacements du religieux et des formes de socialisation religieuse. Deux de ces déplacements sont l'abandon massif de la « pratique religieuse » régulière et l'existence de nouvelles formes de religiosité plus ou moins

marginales d'un point de vue démographique, mais qui marquent de plus en plus l'imaginaire socioreligieux québécois : « nouveaux mouvements religieux », Nouvel Âge, spiritualités « holistiques », intérêt pour le bouddhisme. Dans l'ensemble, moins « pratiquants » que jadis, et de moins en moins portés à s'identifier au catholicisme, les Québécois continuent massivement de nourrir des intérêts spirituels qui influencent leurs comportements dans la vie privée mais aussi dans la vie publique.

En somme, la religion ne disparaît pas de la vie publique mais les modalités de sa présence se transforment. Même dans le contexte d'une laïcité d'État, elle fait toujours sentir ses effets sur la collectivité. Ainsi, il nous apparaît nécessaire, que soit reconnu l'apport positif des religions à la vie collective, même dans un État laïc et sans nier les risques liés au fondamentalisme et au sectarisme. Les religions sont généralement des facteurs d'enrichissement culturel et éthique. Au nom de leur religion, d'innombrables personnes vivent une éthique d'espérance, de respect, d'intégrité, de solidarité communautaire et extra communautaire, et la transmettent aux jeunes dont ils ont la charge. Il importe aussi d'accueillir ce versant lumineux et constructif des religions, ainsi que le caractère durable de leur présence au Québec, qui nous invitent fortement à l'apprentissage de la tolérance et du dialogue. C'est d'ailleurs un des postulats du programme d'Éthique et de culture religieuse, qui entrera en vigueur dans les écoles du Québec à compter de septembre 2008. À notre avis, ces postulats méritent qu'on les affirme haut et fort à l'encontre d'une perception de la religion comme fait de mémoire culturelle et/ou d'option individuelle.

2.4.2 La religion dans « l'espace public »

À observer la tendance qui se dessine actuellement lors des audiences de la présente commission, il y a lieu d'anticiper un appui massif des personnes et organismes consultés envers la laïcité. Il s'agit d'un concept moderne, dont l'adoption par de larges segments de la société québécoise, résulte d'une histoire de sécularisation de la pensée, et d'un affranchissement graduel à l'égard des pouvoirs religieux. Ainsi, la laïcité répond de manière conséquente à l'évolution spécifique de la société québécoise.

Par ailleurs, l'immigration apporte d'autres visions du monde, où on ne pose pas toujours le culturel indépendamment du religieux sur lequel il est réputé prendre appui, comme sur son assise originelle, mythologique et philosophique. La pratique interculturelle de l'IIM, nous a habitués à vivre avec la coexistence de mythes fondateurs différents et parfois antagonistes. Elle nous a convaincus de l'impossibilité d'atteindre un horizon herméneutique en surplomb de toutes les visions du monde particulières, et dans lequel tout un chacun se sentirait parfaitement à l'aise. Il nous importe d'insister sur ce point, à l'encontre d'une prétention laïque à être également hospitalière pour tous les citoyens, du moment qu'ils se rallient à des valeurs communes, sans tenir compte des conséquences pratiques du report de leurs allégeances religieuses dans les frontières de l'intime, du familial et du lieu de culte. Pour d'autres, venus d'autres cultures, la religion ne peut que déborder d'emblée ces frontières, car elle est ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire culturellement fécondante et socialement structurante.

Dans le cas présent, le débat porte sur « la religion dans l'espace public » et sur les modalités d'une laïcité québécoise. Ces termes semblent allés de soi pour plusieurs, mais ils méritent d'être mis en perspective. Tout d'abord, la notion d'espace public nous

apparaît plutôt vague. La salle de culte n'est-elle pas publique? Et que dire de la façade du lieu de culte, avec ses symboles, inscriptions, cloches, affluences aux heures de culte? Qu'advient-il alors, de l'espace communautaire dans cet espace public? D'autre part, une entreprise privée appartient-elle ou non à l'espace public? Un épisode récent a suscité des réactions qui assimilaient une cabane à sucre commerciale à un espace public, avec la même insistance sur la laïcité que s'il s'était agi d'un espace civique, d'une école publique ou d'un CLSC, par exemple. On le voit, la notion d'« espace public » appelle des différences, qui font parfois défaut dans le débat social qui a cours au Québec depuis quelques années.

Quant à la « religion » dans l'espace public, jusqu'à quel point est-il raisonnable d'attendre d'une personne qui vit sa vie au travail, à l'école, à l'hôpital, dans les transports en commun ou dans tout autre lieu public, qu'elle se défasse de son allégeance religieuse, de sa dévotion, de sa morale, de ses règles de pudeur, aussi imprégnées dans sa fibre identitaire que ne le sont, pour les Québécois d'ascendance française ou anglaise, les normes d'égalité des sexes, d'épanouissement personnel ou de liberté d'opinion? Le privé et le public ne se correspondent-ils pas? Est-il réaliste d'imaginer une cloison étanche entre eux?

Est-il possible de demander à une personne immigrante de renoncer à une partie de ce qui l'a constituée anthropologiquement pour se fondre dans la majorité? Nous savons pertinemment que certains groupes d'immigrants ou de communautés ethnoculturelles vivent difficilement une telle attente, et ce avec les plus grands efforts d'adaptation. Il serait important que cela soit perçu. En somme, rien n'empêchera une personne religieuse de continuer de l'être dans l'espace public, en son for intérieur avant tout, bien sûr, mais non sans que cela se manifeste publiquement

3. Une vision alternative du pluralisme et de l'interculturalité

3.1 La perspective étatique et institutionnelle de l'interculturel

En générale, la vision de la diversité culturelle des institutions est associée à la problématique de l'immigration et à l'intégration des immigrants. Depuis plus de vingt ans les différents paliers de gouvernement et leurs institutions ont mis sur pied des politiques et des plans d'action concertés au sujet de la diversité grandissante du Québec. Afin d'affronter le problème de l'intégration des immigrants, nous avons connu les perspectives différentes du multiculturalisme canadien, de l'interculturalisme québécois et de l'approche antiraciste. Il n'y a aucun doute que la société a fait un certain chemin dans l'accueil des immigrants, grâce aux démarches et interventions des institutions gouvernementales pour outiller les organismes publics et les entreprises à traiter la question d'intégration des immigrants. Aujourd'hui, nous parlons d'interculturel en termes de « gestion de la diversité » et « d'accommodement raisonnable » en tant qu'outil ou mécanisme de gestion et d'intégration des immigrants, ce qui est d'ailleurs l'objet de la présente consultation. Il demeure cependant, que la notion d'intégration est assez ambiguë et prend souvent dans les pratiques sociales, le sens de normalisation ou d'homogénéisation des cultures minoritaires conformément aux normes et valeurs normatives de la culture majoritaire. Il en résulte un sentiment de menace autant chez le

groupe majoritaire que chez les groupes minoritaires. Le premier se sent envahi par la diversité grandissante et les seconds craignent l'assimilation aux exigences du groupe culturel dominant.

En tenant compte de ces faits, n'y aurait-il pas lieu de revoir de façon critique, les retombées de certaines de ces approches institutionnelles en matières de diversité? Jusqu'à quel point l'état peut-il, dans une perspective de gestion de la population et des rapports sociaux sur la base des intérêts politiques et économiques, assurer seul la cohésion et l'harmonie sociales? Un tel cadre est-il propice à la mise en place des conditions et des mesures pertinentes à un dialogue entre les différentes composantes culturelles de la société québécoise?

3.2 Une perspective alternative de l'interculturel

La perspective alternative que nous proposons, s'appuie sur le postulat que les citoyens sont des sujets de savoir et qu'ils construisent leur savoir. C'est pourquoi, nous invitons à un effort de décentration de la vision étatique du pluralisme culturel et à se situer au niveau plus existentiel de la vie quotidienne des citoyens. Au lieu de proposer un modèle de convivialité déterminé *a priori*, nous suggérons de partir du vécu et d'élaborer un mode de convivialité en s'engageant dans un dialogue sur le vécu des personnes et des communautés diverses qui composent notre société. Nous sommes d'avis que les transformations de la société nécessitent une synergie qui commence au niveau des personnes, traverse les communautés et rejoint la société et ses institutions.

La vision du pluralisme, mise de l'avant dans ce mémoire, s'appuie sur la reconnaissance de la réalité d'une diversité existant au Québec, depuis toujours. Cette reconnaissance signifie aussi l'acceptation de la préséance historique des nations, peuples et cultures en présence aux différentes époques de l'histoire. Notre regard sur le pluralisme est basé sur une perspective d'horizontalité des rapports entre les divers groupes dans leur milieu de vie ou communauté. Ce cadre permet au dialogue, d'égal à égal, de s'y implanter comme un moyen de construire le vivre ensemble,.

Comment comprendre la notion de l'interculturel, au-delà des affirmations de respect ou de tolérance de l'autre? «L'interculturel signifie une interaction entre deux ou plusieurs univers culturels dans un processus très complexe de rapprochement et distanciation ou échanges et interpellation aux niveaux personnel, communautaire, structurel (société et ses institutions), et au niveau plus profond de la vision du monde » (Das, 1990)¹⁰. Claude Clanet¹¹, professeur de psychologie à l'Université de Mirail, Toulouse, ajoute « cette interaction présuppose une réciprocité dans l'échange et une assurance de sauvegarder une continuité dans l'identité (même transformée) des partenaires. »

De plus, l'interculturel implique un processus de dialogue continu, bâti à fois par les dynamiques intra et interculturelles, c'est-à-dire une alternance entre la centration sur les réalités de Soi et le dialogue avec sa communauté d'appartenance, et une décentration de Soi pour avoir accès à l'univers de l'Autre. C'est la dynamique de ce processus qui nous

¹⁰ Das, Kalpana (1994); « Le défi de l'interculturel dans le secteur non institutionnel et informel », dans *InterCulture*, cahier 123, pp. 13-21.

¹¹ Clanet, Claude (1990) *L'interculturel – Introduction aux approches interculturelles en Éducation et en Sciences humaines*, Collection Interculturelle, Presses universitaires de Mirail :Toulouse.

amène à la redécouverte de «nous-mêmes» et en même temps amorce notre compréhension l'Autre.

Notre regard sur l'interculturel se pose au-delà de la défense des droits sociopolitiques et économiques des immigrants afin de comprendre les dimensions psychosociales impliquées dans la rencontre des Altérités qui permettent aux personnes et communautés d'origines diverses de construire un vivre ensemble. La peur de l'inconnu, le sentiment d'être menacé par l'Autre, le repli bien qu'ils soient des mécanismes humains d'autodéfense sont en même temps des obstacles réels dans les relations interculturelles. Or, ces dimensions dépassent la gestion par des mesures juridiques.

Que ce soit dans la société civile ou dans les différents milieux de vie, les personnes construisent continuellement des savoirs et savoir-faire dans tous les domaines de l'activité humaine. En se décentrant de la perspective purement gestionnaire et de gouvernance, pour se mettre à l'écoute d'autres façons d'aborder la question du pluralisme et du vivre ensemble, nous souhaitons que la Commission encourage les différents paliers de la société, soit les sociétés politique, civile et les milieux de vie, à s'engager dans un travail de collaboration et de partenariat dans un cadre basé sur l'horizontalité des rapports entre eux.

4. Pistes d'orientation pour le vivre ensemble

Nous avons questionné précédemment certains termes du débat en cours dans « l'espace public ». D'un point de vue anthropologique, ces termes nous paraissent mal ajustés à des visions du monde autres qu'occidentales et modernes. Mais nous avons aussi écrit ne pas croire à la possibilité d'un horizon conceptuel qui saurait rendre justice à toutes les visions du monde.

Nous avons aussi voulu contribuer à la réflexion de la présente Commission à partir d'un horizon autre que politique et juridique : celui de la réalité vécue des rapports interculturels et interreligieux au Québec, tels que nous les observons depuis plus de 40 ans. Toutefois, étant donné l'origine et l'état des travaux de la Commission, nous devons tenir compte des termes d'un débat politique et juridique, dans le cadre d'un débat d'ici, c'est-à-dire québécois, canadien, moderne et occidental. En vue de donner toutes les chances à un Québec pluraliste, dans le respect de la culture d'ici, il nous faut accepter certains inconforts et correspondre à la conceptualité dans laquelle ce débat a cours.

Nous croyons que la centralité du débat autour des accommodements raisonnables présente des difficultés majeures parce que la diversité y est perçue et abordée comme un problème lié à l'immigration. Or, si on déplace notre regard sur la réalité de la société québécoise, nous découvrons qu'elle s'est fondée sur cette diversité et admettons certains constats :

- 1) La société québécoise n'est pas homogène et sa diversité est avant tout, une réalité de la vie quotidienne qui n'est pas, en soi, un objet de gestion.
- 2) L'histoire et l'identité québécoises ont été façonnées par la diversité et il en sera ainsi dans le futur, probablement d'une façon encore plus radicale;

3) La population en général n'est pas sensibilisée à certaines dimensions de cette diversité liées entre autres à l'héritage autochtone, à la diversité interne de la majorité francophone «de souche» et à la diversité radicale des sources d'immigration actuelles.

4) La contribution des milieux de vie dans la construction des identités et savoirs vivre ensemble façonne le pluralisme québécois. Les milieux communautaires ont besoins d'être reconnus en tant que des lieux créateurs de liens, de savoirs et de milieux de vie ainsi que comme des partenaires égaux dans les relations entre les différents paliers de la société. Le respect de la différence est un droit dont le pendant est une responsabilité qui doit être assumée par tous les Québécois.

5) Le partenariat horizontal est indispensable entre les différents paliers politique, civile et communautaire (au sens de milieux de vie) pour construire un vivre ensemble. Or, force est de constater que, depuis 1994, les gouvernements québécois successifs ont réduit de manière importante leur soutien financier aux organismes qui se consacrent à l'accueil des nouveaux arrivants, par exemple à la francisation des personnes immigrantes et à leur intégration à la société québécoise en général. Certains de ces organismes se consacrent aussi à la formation d'intervenants et d'intervenantes des différents réseaux institutionnels et communautaires. Constamment sur le terrain, ils sont un soutien des plus précieux aux différents milieux de vie, en dépit de la précarité permanente et croissante de leur situation.

6) La spiritualité, au sens large d'un rapport à la transcendance, fait partie de l'identité des Québécois «de souche». Ce qui nous incite à accueillir pour l'ensemble des institutions civiques, le projet d'une «laïcité ouverte»¹² comme point de départ à un dialogue entre la culture de la laïcité, les différentes traditions religieuses et les diverses expressions de la spiritualité. Une forme de laïcité qui entraverait l'expression religieuse, individuelle et communautaire, dans l'espace public risquerait de produire l'effet inverse à celui qui est recherché, i.e. la participation pleine et entière de toutes les personnes à la société. Une telle forme de laïcité risquerait, à notre avis, d'envoyer à plusieurs, le message qu'en raison de leur religion – dans bien des cas indissociable du culturel - ils ne pourraient pas trouver une place reconnue au sein de la société québécoise, et à d'autres, celui que les personnes qui tiennent à leurs particularismes religieux ne sont pas des citoyens à part entière, avec les risques d'isolement, voire de discrimination que cela comporte.

7) Par ailleurs, parmi les aspects problématiques les plus souvent relevés par le débat public sur la diversité culturelle et religieuse, ressortent les accommodements raisonnables. Or, la négociation interculturelle s'avère un exercice délicat, parfois

¹² Selon les organismes consultatifs gouvernementaux tels que le Conseil du statut de la femme, le Conseil des relations interculturelles, le Comité sur les affaires religieuses et la Commission des droits de la personne, une laïcité québécoise vise l'aménagement religieusement neutre des institutions civiques, qui autorise cependant l'expression religieuse individuelle y compris dans l'espace public, que ce soit verbalement, rituellement ou par le port d'un symbole religieux (et tant que la personne concernée n'exerce pas une fonction civique, ajoutent certaines voix). Cette laïcité serait conforme aux valeurs civiques québécoises: égalité des citoyens sans égard à leurs particularismes religieux, reconnaissance de la diversité des cultures et des religions, et souci d'un vivre-ensemble. En relation avec l'école publique, on nomme et qualifie depuis quelques années cette laïcité d'« ouverte ».

déstabilisant, et qui fait appel à des compétences propres : sur le plan de la connaissance des cultures et des évolutions au sein de chacune d'entre elles; sur le plan affectif aussi; sur le plan de la gestion des différends et de la communication en général; enfin, sur le plan des balises juridiques qui délimitent les frontières d'un accommodement « raisonnable ». Pour dépasser la simple médiation des conflits, nous souhaitons à cet égard l'implantation de ressources en dialogue et médiation interculturels au bénéfice des milieux scolaires, services de santé et sociaux, entreprises privées, organismes communautaires, entre autres. La diversité actuelle est un fait durable et appelle l'instauration de mesures durables pour y faire face avec compétence.

Conclusion

La reconnaissance de la diversité qui nous habite, intra et interculturelle, depuis l'arrivée des Français en Amérique du Nord, peut aussi être une source d'inspiration de ces personnes qui, à l'origine, ont manifesté de grandes forces d'adaptation. Tous les Québécois sont appelés à prendre leurs responsabilités pour faire face à la diversité et construire le vivre ensemble.

Il s'agit au fond d'essayer de cerner le génie, l'esprit propre à cette terre du Québec, en tant que souffle de vie qui nous alimente et nous permet de partager un passé (racines), un présent (le vivre ensemble au quotidien) et un futur (nos rêves). La recherche d'un horizon de convergence entre les diverses cultures du Québec est en soi un processus transformateur qui pourrait présider aux ajustements continus à la réalité, toujours plurielle, et au développement d'une **société québécoise fondée sur son rapport original à la diversité.**